

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-8-6-10

Séance du vendredi 12 septembre 2014

### **GERPLAN ET CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE MISE EN OEUVRE D' ACTIONS K212 K214 K215**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-6-3 du 14 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 – Cadre de Vie (C05),
- VU la délibération n° CG-2014-2-5-1 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 de la Délégation à l'Action Territorialisée
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre de la démarche GERPLAN et des Contrats de Territoires de Vie 2014-2019, d'accorder une subvention aux porteurs des actions dont la liste figure dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 49 688,63 €.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 SEPTEMBRE 2014

**Contrat de Territoires de Vie Colmar, Fecht et Ried  
(investissement – K212)**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CTV01181	<b>SOULTZEREN</b> Amélioration pastorale n°330  Montant du projet : 56 698,35 € Cofinancement : ETAT (financeur) : 22 679,34 €  Colmar, Fecht et Ried	56 698,35 €	40%	22 679,34 €

**Contrat de Territoires de Vie Thur et Doller  
(investissement – K214)**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CTV01182	<b>STORCKENSOHN</b> Amélioration pastorale n°339  Montant du projet : 36 840,72 € Cofinancement : ETAT (financeur) : 14 736,29 €  Thur et Doller	36 840,72 €	40%	14 736,29 €
CTV01171	<b>MALMERSPACH</b> Restauration d'un verger traditionnel et d'anciennes terrasses  Montant du projet : 20 430 € Cofinancement : UNION EUROPEENNE : 5 422 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN : 1 022 €  Thur et Doller	20 430 €	34,23%	6 993 €
			Total	21 729,29 €



**annexe - dossiers GERPLAN soumis à la CP du 12/09/2014**

tdv	EPCI	maître d'ouvrage	intitulé action		dossier progos	montant éligible	taux d'intervention CG	montant subvention GERPLAN
Thur et Doller	CC Vallée de Saint-Amarin	Storckensohn	Réalisation d'une amélioration pastorale	I	CTV01182	36 840,72 €	40%	14 736,29 €
		Malmerspach	Restauration d'un verger traditionnel et de terrasses anciennes	I	CTV01171	20 430 €	34%	6 993 €
<b>sous-total</b>								<b>21 729,29 €</b>
Colmar Fecht Ried	CC Vallée de Munster	Soultzeren	Réalisation d'une amélioration pastorale	I	CTV01181	56 698,35 €	40%	22 679,34 €
<b>sous-total</b>								<b>22 679,34 €</b>
Région mulhousienne	M2A	Terre de Liens	Accompagnement de 4 communes dans leurs projets agricoles	I	CTV01172	13 200 €	40%	5 280 €
<b>sous-total</b>								<b>5 280,00 €</b>
<b>TOTAL</b>								<b>49 688,63 €</b>

<b>imputation budgétaire</b>
programme K214 chapitre 204 fonction 71 nature 204142
programme K214 chapitre 204 fonction 71 nature 204142
programme K212 chapitre 204 fonction 71 nature 204142
programme K215 chapitre 204 fonction 71 nature 20421